

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Canal de Lille à Roubaix. — Nouveau rapport sur l'insurrection de Barcelonne. — Fonds publics. — Chambre belge. Discussion du budget de la guerre. — Lettre de M. Gibon. — Promenades aux environs de Liège. — Concert de M. Soubre. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris 16 janvier. — Les journaux du ministère se taisent aujourd'hui sur les démêlés intérieurs qui ont éclaté dans le sein de l'administration à propos des projets de M. Humann.

— Le budget de 1837 présenté à la chambre s'élève en recettes à 1,014,600,000 francs, et en dépenses à 1,012,166,910 francs, de sorte que l'évaluation des recettes présente un excédant de 2,433,090 francs.

— On s'occupe en ce moment au conseil d'état, d'une question qui intéresse vivement le département du Nord. Il s'agit de savoir si l'on concédera par ordonnance à une compagnie l'autorisation de continuer jusqu'à la frontière belge, le canal qui va de Lille à Roubaix. Les propriétaires des autres canaux du département se sont vivement opposés à une pareille concession, qui leur porterait un grand préjudice. Ils se fondent principalement sur ce que leurs droits sont constitués en vertu d'une loi, et que cette loi leur garantit qu'aucune entreprise rivale ne pourra être concédée à dix lieues à la ronde.

— Nous lisons dans le *Courrier français*:

Notre correspondant de Francfort-sur-le-Mein nous mande que la Prusse et l'Autriche sont décidées à maintenir la paix. Il donne comme une preuve de cette disposition, de la part de la première de ces deux puissances, la réduction à 90 des 250 hommes dont sont composées les compagnies des régimens cantonnés dans la Prusse, la Poméranie et l'électorat de Brandebourg. Si, dit-il, la France, la Belgique et la Hollande suivent l'exemple offert par la Prusse, la même réduction s'étendrait aux régimens des corps d'armée occupant les provinces rhénanes.

Voici les détails des événemens à partir du 5 au soir, tels que nous les trouvons dans la correspondance ordinaire d'Espagne. Les faits qu'elle rapporte sont au reste conformes à ceux que donne ce soir le *Journal de Paris*, mais beaucoup plus brièvement :

Barcelone, 8 janvier.

Le 5, à sept heures du soir la pierre de la Constitution avait été solennellement inaugurée sur la place du Palais; deux factionnaires avaient été placés près de ce monument improvisé, et des torches disposées de chaque côté sur la terrasse de la Bourse, devant les croisées du palais de la capitainerie-générale, permettaient aux bataillons de la garde nationale accourus à la hâte, de faire quelques évolutions autour de cette pierre offerte à la vénération du peuple. Ces divers bataillons développant leurs colonnes et rangés en

bataille, offraient à l'œil le spectacle d'une masse compacte hérissée de baïonnettes; la garde nationale à cheval avait pris position en face de ce corps d'infanterie; elle s'appuyait sur le côté de la place qui longe le Palais; elle semblait disposée à prêter main forte à l'autorité. Au moment où ces deux divisions armées qui paraissaient attendre que le signal d'un engagement, achevaient de s'aligner, le commandant du 6e. bataillon, Gironella, monte dans les appartemens du général Alvarez, qui n'avait encore fait aucune démonstration; il lui dit en entrant avec une grande assurance: « Général, toute résistance devient superflue; la garde nationale en masse est assemblée sur la place; elle est décidée à proclamer la Constitution. » Mais le commandant de la garde nationale à cheval avait suivi de près Gironella dans le cabinet du gouverneur, et à peine celui-ci avait fini de parler, qu'il apostropha brusquement. « Vous en avez menti, s'écria-t-il; vous êtes un infâme, et vous mériteriez qu'on vous arrêtât à l'instant même; » puis s'adressant au gouverneur encore indécis: « Général, on vous en impose, il n'y a que quelques anarchistes qui demandent la Constitution. Descendez vous-même sur la place, et vous pourrez juger qui de moi ou du traître qui vous abuse, vous a exposé la véritable situation des choses. » Le gouverneur prend le parti de descendre sur la place, suivi de son état-major; un officier supérieur est envoyé en parlementaire auprès des officiers du 6e. bataillon; il trouve de l'indécision parmi eux, et s'empresse de venir faire son rapport.

Pendant ces préliminaires, arrive sur la place le capitaine anglais, Hyde-Parker, commandant du vaisseau de S. M. B., le *Rodney*. Le capitaine déclare de la manière la plus positive au gouverneur, qu'il se dispose à quitter le port de Barcelonne avec les forces navales composant la station anglaise, si la Constitution est proclamée dans la ville; il met à la disposition du gouverneur, à l'instant même, pour l'aider à réprimer le désordre, 700 Anglais déterminés, qu'il propose de faire mettre à terre. Le gouverneur Alvarez, rassuré, ou plutôt décidé par la ferme contenance du capitaine anglais, fait suspendre les négociations, et il ordonne à ceux des gardes nationaux présens qui sont pour le gouvernement, de se ranger de son côté. Cet ordre, donné avec énergie, paraît produire une vive impression sur la garde nationale. Toute la cavalerie se range du côté du gouvernement, et les deux tiers des bataillons d'infanterie suivent ce mouvement.

Pendant que ces troupes défilaient, le gouverneur faisait éteindre les flambeaux qui illuminaient la pierre, et la pierre même était descendue de son

piédestal. Tout cela s'exécutait avec la plus grande célérité. Quelques matins armés tenaient encore sur la place, et faisaient mine de vouloir résister, bien qu'ils n'eussent osé risquer aucune démonstration pour empêcher les ordres du gouverneur de s'exécuter. Le général Alvarez, à la tête d'un escadron de cavalerie, soutenu par le 16^e bataillon de la garde nationale, s'avance et fait charger les armes et concher en joue les rebelles, criant avec force: « Que ceux qui sont pour la constitution se déclarent! » Profond silence. L'ordre est aussitôt donné à la cavalerie de balayer les groupes et les masses populaires qui encombraient toutes les avenues de la place. Le peuple se disperse, et les bataillons qui n'avaient répondu que par le silence aux provocations du gouverneur, commencent à défiler par pelotons; chacun regagne ses foyers sans faire de résistance. A neuf heures tout était fini, mais de fortes patrouilles n'ont cessé de parcourir les divers quartiers de la ville pendant toute la nuit.

Le 16, convocation de toute la garde nationale sur le Rambla. A midi le gouverneur Alvarez commence la revue des troupes; il précède, au milieu des rangs de la force armée, les membres de l'*ayuntamiento* (municipalité), tous revêtus de leur grand costume. Par leurs soins, on distribue dans la foule les pièces dont nous avons parlé plus haut, ainsi qu'une proclamation dans le même sens, du général Alvarez. On procède immédiatement à de nombreuses arrestations. Le commandant Gironella et quinze officiers, plus ou moins compromis, enlevés brusquement de leurs domiciles, sont transportés à bord du vaisseau anglais le *Rodney*. La police se saisit des presses du journal *El Catalan*, dont la suppression est ordonnée; mais elle ne peut mettre la main sur son rédacteur en chef, Xaudero. On cite parmi les personnes arrêtées à la suite de ces troubles, le vice-consul de Russie et le consul de Sardaigne.

Le général Mina, instruit de ce qui se passait ici, vient d'arriver en toute hâte avec quelques officiers d'état-major; ils ont parcouru la distance qui les sépare de la ville, sur des mules dont ils ont activé la célérité. A son entrée en ville, le général en chef manifestait une colère qui peut faire pressentir des exécutions militaires.

Aujourd'hui, la tranquillité est complètement rétablie; on assure qu'il a été trouvé sur quelques individus arrêtés, des pièces qui ne laissent aucun doute sur l'existence d'un complot; on parle même d'une liste des personnes qui devaient faire partie du gouvernement provisoire. Gironella était désigné comme le principal chef politique. Les magistrats devaient être remplacés sans exception.

On assure que parmi les individus arrêtés, il en est un qui a été trouvé nanti de papiers constatant

PROMENADES AUX ENVIRONS DE LIEGE. (2^e Article.)

Les plus habiles clercs sont appelés à concourir à l'éducation de la jeune Alix, son père préside à toutes les leçons qu'elle reçoit, et si parfois un sourire vient errer sur ses lèvres, c'est qu'il joint de voir Alix répondre aux soins qu'on lui prodigue. Alix est douée d'une si heureuse intelligence que bientôt les ouvrages d'or à l'aiguille et les plus beaux tissus de soie sortent de ses mains pour orner la chapelle où son père célèbre les saints mystères. Les plus belles dentelles de l'aube qu'il revêt aux grands jours sont l'ouvrage de sa chère Alix. Elle sait suspendre les regrets du chevalier par les accords touchans d'une voix mélodieuse qu'elle marie aux sons du tambourin. Dans les longues soirées d'hiver, elle sait charmer ses veillées en jouant avec lui aux échecs et aux dames. D'autres fois elle fixe son attention en lui faisant la lecture des hauts faits des paladins de la cour de Charlemagne et de l'expédition de notre évêque Réginaud contre Eude, comte de Champagne.

C'est ainsi que cette généreuse fille chassait par ses attentions soutenues la noire mélancolie de son père; aussi ne la quittait-il jamais que pour remplir les devoirs de son ministère et pour repandre ses nombreux bienfaits dans les chaumières dalentour.

Si telles étaient les vertus de la fille de Warfusée, l'élégance de sa taille, l'expression ravissante de ses traits la rendaient la demoiselle la plus accomplice du pays de Liège.

Vers cette époque on vit paraître, à Huy, Raes, comte de Dommarin, amenant avec lui une nombreuse suite d'éuyers ainsi qu'un somptueux attirail de chasse et de pêche. Exilé de la cour de Philippe, roi de France, sans qu'on en connut le motif, il se distraiyait de sa disgrâce par tous les plaisirs que les richesses peuvent procurer.

Un jour qu'ils s'étaient obstinés à la poursuite d'un chevreuil, il se trouva séparé des siens au milieu d'une forêt épaisse; le son d'une cloche qu'il entendit dans le lointain lui servit de guide; c'était la cloche de la chapelle de Warfusée qui appelait les fidèles à la prière.

Le recueillement du seigneur châtelain est interrompu par l'approche de l'étranger; il est frappé de sa bonne mine, l'air mâle de sa figure n'en altère aucunement le douceur; son noble maintien, la richesse de ses vêtemens annoncent assez que c'est un chevalier de haute distinction. Follie terminée, le seigneur de Warfusée députe vers Raes un de ses officiers pour le prier à dîner, son invitation est accueillie avec reconnaissance, on se dirige vers le château. La noble origine du chevalier français n'est bientôt plus un mystère. Si Raes est frappé de la somptuosité de l'intérieur du château, il demeure émerveillé devant Alix qui déploie en faveur de l'hôte de son père toutes les grâces dont elle est pourvue. La franchise et cordiale hospitalité exercée envers lui, l'engage à y revenir souvent; c'est toujours dans les environs de Warfusée qu'il vient chasser de préférence, et jamais il ne perd l'occasion de voir la belle Alix, et chaque fois il découvre en elle une nouvelle perfection. Bientôt il sent qu'elle est devenue l'arbitre de sa destinée; mais fidèle aux droits de l'honneur et de l'hospitalité, il ne cherche à lui faire partager ses sentimens qu'après avoir obtenu l'assentiment du comte. Alix n'était pas restée indifférente aux assiduités de Raes. Le comte, qui ne désirait que le bonheur de sa fille, consentit à leur union.

Après la cérémonie du mariage et les fêtes qui en furent la suite, Raes fit construire non loin du château de Warfusée une tour qu'il alla habiter et nomma du nom de Dommarin, en commémoration de ses ayeux. Riches et puissans et n'ayant cependant aucun ennemi, ils passèrent une douce vie dans leurs beaux domaines, honorés et chéris de toute la contrée. De cette heureuse union naquirent deux fils, qui formèrent des alliances dignes de leur nom et de leur grande

fortune, et qui devinrent la souche de toute la noblesse hesbignonne.

Si le château de Warfusée a mérité de fixer long-temps nos regards par les souvenirs qui se rattachent aux gracieux noms d'*Agnès* et d'*Alix*, et qui forment un charmant contraste avec les récits de combats à outrance, des sièges meurtriers et des meurs sauvages de leur époque, ceux de *Ramioulet* et de *Hamalle* doivent au moins attirer un moment notre attention, parce qu'ils rappellent des noms et des meurs qui suffiraient pour résumer tout le moyen âge. L'un, en effet, le château de Ramioulet, est l'antique demeure de l'illustre chef des Croisés, de l'un des héros de la Jérusalem délivrée, du fameux Godefroid de Bouillon, qui, avant son départ pour la Terre-Sainte, en fit une donation simple au chapitre de St-Servais à Maestricht, à charge de prier Dieu pour son âme. L'autre (Hamalle) date du commencement du 12^e siècle. Il appartenait à Michel, seigneur des Arvis et de Hermallo, aïeul maternel d'Alix de Warfusée dont je viens de vous raconter l'histoire. Il fut pris et complètement ruiné par les Liégeois et les Hutois réunis, lors des guerres désastreuses des Awans et des Waroux. Cette terre accordait le titre de *Banvieret* à ses possesseurs.

Nous passons devant l'abbaye de Flône, elle fut bâtie près d'un château fort qui fut brûlé par les Hutois; rayagée par le seigneur de Lumen, elle a été relevée telle que vous la voyez, un siècle après. Elle était habitée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Après avoir accordé un coup-d'œil aux châteaux de la *Newille* et d'*Ampsin* situés sur les deux rives opposées du fleuve, en perspective l'un de l'autre, et rivalisant entre eux d'agrémens par la beauté de leurs vues pittoresques; à la belle allée de M. de Lamine, que des procédés d'un savant et modeste associé ont rendu à son ancienne prospérité; au joli coteau d'*Ampsin*, qui fournit l'un des meilleurs vins de nos contrées, nous apercevons Thange qui semble faire partie de Huy. Au bord de la Meuse, au pied

qu'il appartenait à une société secrète dite del *Truena*, tondée depuis peu de temps à Madrid, et qui a pour but de semer la division parmi les libéraux Espagnols.

On croit d'autant plus au parti violent que prendra le général Mina que, dernièrement, dans un entretien confidentiel, il disait que pour sauver le pays, il n'y avait que des partis désespérés à prendre.

Aujourd'hui il a fait afficher une proclamation qui se termine ainsi :

Que les méchants tremblent. Je saurai appliquer comme il conviendra les pénalités décrétées par mon second dans son arrêté du 6 courant, et je me réserve de pourvoir moi-même à toutes les autres mesures qui deviendraient nécessaires pour prouver qu'avant tout, la loi doit dominer ici et frapper quiconque y désobéirait.

Isabelle II, liberté, ordre public, telle est ma devise. Loin d'ici quiconque professerait d'autres principes : leur refuge doit être parmi ces hordes d'assassins qui invoquent d'autres noms et qui veulent que la loi sévisse contre eux.

Citoyens de Barcelone, tranquillisez-vous ; soyez unis contre cette poignée de perturbateurs de la paix publique ; l'autorité veille, et elle saura déjouer les trames des méchants.

Demain une partie des troupes dont se compose la garnison doit sortir de la ville. L'ordre leur en a été déjà donné.

— On écrit de Bayonne, 12 janvier :

Le fort de Guetaria n'a pas encore capitulé. Rien de nouveau du théâtre de la guerre. Le général Cordova, à la tête de 20,000 hommes, occupe Vittoria et le territoire environnant, dans un rayon d'une lieue : il vient de faire fortifier le village de Matamo, qui forme la pointe extrême de cette ligne de défense ; du côté de Salvatierra. A une lieue et demie s'élève le château de Guevara, occupé par les carlistes qui l'ont fortifié. La principale division des forces, commandées par le général Eguia, occupe une ligne dont la gauche est formée par Salvatierra, la droite par Villurea de Alava, et le centre par Escar taza, à une lieue en avant de Mondragon. Les carlistes se tiennent en observation.

BELGIQUE.

Bruzelles, 18 janvier. (Trois heures.) — La reprise qui a eu lieu hier sur les fonds espagnols, était menacée à l'ouverture de la bourse, on cherchait à faire la baisse. Le prix a débuté par 50 1/8 et après la cote on était ferme à 50 5/8 et même 3/4 argent.

Anvers, (deux heures et demie.) — Ardois 50 5/8 argent.

Londres, 15 janvier, (4 heures.) — La liquidation du jour a bien fini et la bourse a commencé à jouer à la hausse, ce qui a fait monter les actives à 50 1/2. Mais la spéculation craint de se lancer avec l'incertitude qui règne sur les mesures de Mendizabal. En attendant il est satisfaisant de voir que la confiance se consolide à Madrid, car cette ville nous a envoyé aujourd'hui des ordres d'achats. Les portugais et les autres valeurs se sont un peu relevés Ardois 50 1/8, différée 24 7/8, passive 16 1/4.

d'une chaîne de montagnes, son aspect a quelque chose de romantique. Ce lieu charmant jouissait d'une grande renommée au moyen âge. C'est là que vivait Jean l'agneau, ainsi nommé pour son extrême douceur et sa grande modestie.

Après la mort d'Ebrégise, évêque de Tongres, il fut nommé au siège vacant, par d'Agobert, roi d'Austrasie, qui tenait alors sa cour à Maestricht. La nouvelle lui en parvint comme il était à labourer son champ. Nouveau Cincinnatus, il refusa long-temps cette dignité, et s'il céda aux vœux de tous, c'est qu'il crut qu'il allait contribuer à leur bonheur. Après un règne trop court, il mourut généralement regretté.

Ce fut à Tihange, du temps de Charlemagne, qu'eut lieu ce fameux tournoi donné par Basin, comte de Huy. Le prix des joutes fut remporté par Radulphe, comte de Loos. Basin en conçut tant de dépit qu'il l'empoisonna, en buvant à la santé du grand empereur.

Après s'être souillé de beaucoup d'autres forfaits, ce méchant homme fut pris dans son château de Huy par Ogierle-Danois, qui le fit conduire à Paris où il fut condamné d'être plumé et escorché dans l'eau bouillante et puis mis au feu et brûlé.

Le vaste bâtiment que nous voyons dans cette presqu'île fait partie de la ville de Huy. Il rappelle cet homme extraordinaire qui fut cause que l'Occident s'arma contre l'Orient et que des milliers d'Européens périrent en Asie.

Ce devait être un spectacle bien étrange de voir un petit homme, à physionomie ignoble, portant une longue barbe, un habit grossier, un crucifix à la main, marchant devant un tas d'hommes et de femmes perdus de crimes, parmi lesquels les principes du christianisme régnaient aussi peu que ceux de la vertu ; qui croyaient fermement combattre pour la gloire de Dieu, et qui, chemin faisant s'abandonnaient aux plus grands excès ; laissant partout sur leur passage, les traces de leurs dissolutions et de leurs brigandages.

Le chef de cette croisade fit néanmoins des merveilles au siège de Jérusalem. Peu de temps après la prise de cette

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 16 janvier. — La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

M. Deschamps, l'un des secrétaires, donne l'analyse des pétitions suivantes, adressées à la chambre :

L'administration communale de Sart demande la construction d'une route de Francorchamps à Verviers, par Sart. — Des gardes civiques de la ville de Tournay demandent l'organisation de la garde civique en trois bances.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la guerre.

M. Desmanet de Bismarck. Dans toutes les observations qui ont été présentées sur le budget de la guerre, il en est une qui a échappé à l'attention de la chambre. Je vous ai déjà fait connaître, il y a deux ans, combien on faisait voyager inutilement les divers corps de l'armée. Il résulte de ces voyages multipliés des charges pour les bourgeois qui sont l'objet des plaintes les plus fondées.

L'orateur s'élève contre l'obligation imposée aux bourgeois de nourrir le militaire en voyage.

M. Gendebien engage le gouvernement à s'occuper de l'armée. Il engage surtout le ministre à s'abstenir des actes arbitraires qui renouvelent le despotisme de l'empire, en rétablissant les lettres de cachet de Louis XIV et de Louis XV. Il rappelle qu'un colonel a exigé récemment un serment de ses officiers pour savoir si l'un d'eux n'avait pas écrit dans un journal ; le colonel devait se contenter de la dénégation des officiers ; aller plus loin, c'était les insulter et exiger un serment, c'était violer la constitution. Personnellement, je crois qu'il y a eu peu de reproches à faire au ministre, mais il est faible et je l'engage instamment à jeter plus souvent les yeux autour de lui. Je ne veux pas le faire tomber, car l'expérience nous a appris qu'il n'y avait rien à gagner à changer le ministre, c'est toujours la même ornière que l'on suit, et c'est ce qui m'avait déterminé, il y a cinq mois, à quitter la chambre, car je suis convaincu qu'il faut une secousse, un coup d'épaule pour faire sortir le char de l'état de cette ornière ; et il aura lieu ce coup d'épaule, messieurs, parce que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Pour moi, j'ai bien assez d'une révolution, mais je crains pour mon pays des événements comme ceux que nous avons déjà vus depuis 40 ans.

L'orateur termine en recommandant à la sollicitude du ministre les officiers de volontaires.

M. le ministre de la guerre déclare que, parmi les officiers de volontaires, il en a choisis un certain nombre qui ont successivement passé dans divers corps de l'armée ; ils ont été admis définitivement, et ceux qui après examen ne seront pas reconnus capables de servir seront congédiés avec une indemnité de licenciement.

Un honorable membre, ajoute le ministre, a parlé de ce qui s'était passé dans le régiment des cuirassiers. J'ai une note sur cette affaire et j'espère vous dire exactement les faits qui ont eu lieu. Depuis quelques temps, des articles diffamatoires contre les officiers supérieurs du régiment étaient insérés dans plusieurs journaux ; ces articles étaient signés : un officier de cuirassiers. Il fallait faire cesser ces odieuses allégations qui indignaient le régiment. Des officiers qui se trouvaient à Tournay prirent un jour de réunion pour parvenir à connaître l'auteur des diffamations, et, de leur pleine et libre volonté, ils déclarèrent que jamais ils n'avaient écrit dans les journaux aucun article qui concernât les officiers supérieurs du régiment.

Plusieurs jurèrent sur l'honneur qu'ils n'étaient pas les auteurs de ces articles ; d'autres donnèrent cette déclaration par écrit. Un d'entre eux se rendit à Ypres pour engager les officiers qui s'y trouvaient à imiter leur exemple. Plusieurs officiers se refusèrent à adhérer à cette déclaration. Ce refus pouvait entraîner des conséquences funestes ; le colonel me fit connaître l'état des choses, et je lui donnai l'ordre de chercher à ramener l'union. Plusieurs officiers persistèrent dans leurs refus. Il devenait nécessaire de mettre fin à des débats qui pouvaient devenir graves, et le seul moyen était d'éloigner les officiers qui, par leur refus, s'étaient tacitement auteurs des articles diffamatoires publiés dans les journaux.

M. Rogier : Une des causes de dissensions, qui, dit-on, existent, car moi je crois qu'elles n'existent qu'à la surface, ou plutôt les dissensions sont le fait de la presse périodique, c'est la présence des étrangers dans notre armée.

On a beaucoup exagéré le nombre des officiers étrangers ; et quelques journaux en exagérant ce nombre ont eu le tort très-grave de nous représenter ces officiers comme l'objet de l'animosité des officiers de notre pays. Je suis heureux

ville, il s'embarqua pour l'Europe avec le comte de Montaigu et Lambert, son fils, comte de Clermont, ainsi que plusieurs barons et nobles chevaliers liégeois. Assaillis en mer par une tempête qui les mit à deux doigts de leur perte, ils firent vœu d'élever une église, au pays de Liège, si le ciel daignait favoriser leur retour et ils fondèrent en effet l'abbaye de Neumouster, Pierre l'Ermitte, s'étant associé à quelques personnes pieuses, y établit la règle de St-Augustin et en fut le premier prieur. Il y vécut en cette qualité pendant dix ans et fut inhumé dans une grotte devant l'autel des douze apôtres.

Les commencemens de l'histoire de Hay sont si obscurs que je ne vous en dirai rien : ce qui est certain, c'est que cet endroit figurait déjà au rang des villes dès le premier siècle. La fertilité de son sol, sa situation qui la rend si propre au commerce lui firent acquérir un accroissement rapide ; elle était parvenue à un état florissant lorsqu'Attila, roi des Huns, la détruisit. Gouvernée par ses comtes jusqu'au dixième siècle, Ansfrid, le dernier, en fit don à Notger, évêque de Liège en 985.

Cette ville a été prise et reprise tant de fois qu'il serait fastidieux d'énumérer ses désastres qui d'ailleurs ne sont point de mon sujet ; ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est son château cause éternelle de ses malheurs. Le *Hoyoux* qui la traverse déborde parfois en torrent impétueux qui entraîne et ravage tout sur son passage. Marguerite de Valois, la première femme de Henri IV, y fut surprise par une inondation si subite, qu'elle en eut une frayeur extrême, et s'imagina qu'on eust tiré tout exprès des escluses de certains estangs pour la perdre et noyer, de quoi elle en parut fort fâchée et mécontente.

En remontant le cours de la Meuse, nos regards s'arrêtent naturellement sur les imposantes ruines du château de Beaufort qui dominaient encore le site le plus agreste des environs.

Ce château était considéré jadis comme une des forteresses les plus importantes de notre pays. Il était élevé sur la cime

de des rapports fréquents avec un grand nombre d'entre eux m'ayant mis à même de m'assurer d'une manière bien positive que cette désunion dont on a fait tant de bruit n'existe pas et qu'au contraire l'intimité la plus parfaite règne entre tous.

Je terminerai, messieurs, en émettant le vœu que le gouvernement se hâte de nous présenter des lois qui nous sont promises depuis longtemps et dont l'urgence est vivement sentie. Ce sont, la loi sur l'avancement dans l'armée ; la loi sur les pensions des soldats ; et la loi sur l'école militaire.

M. Gendebien : Je ne veux pas m'opposer à la clôture, mais je ne veux non plus qu'on prenne mon silence pour une adhésion aux actes ministériels. Je déclare donc que je proteste hautement contre des mesures aussi arbitraires.

On procède à l'appel nominal sur la clôture de la discussion générale ; la chambre ne se trouve plus en nombre. La séance est levée à 5 heures. Lundi séance publique.

La chambre a clos hier la discussion générale du budget de la guerre. De nouvelles attaques ont encore été dirigées contre l'adjudication des lits en fer par MM. Gendebien, Dubus et Dumortier. M. Gendebien a annoncé que lorsqu'on en serait à la discussion des articles, il présenterait un amendement pour réduire de beaucoup l'allocation demandée pour le casernement.

Le premier chapitre a ensuite été adopté sans changement. M. Desmazière a proposé un amendement pour réduire de 12,000 francs la somme demandée pour la solde de l'état major général. La chambre en a ordonné l'impression et en a renvoyé la discussion à la séance d'aujourd'hui.

Sur la demande de M. Nothomb, la chambre a décidé que la commission des pétitions serait invitée à faire très promptement son rapport sur une pétition de la ville d'Arlon relativement à la construction de caserne. Ce rapport aura lieu aujourd'hui. M. Dubus a ensuite rappelé que depuis long temps on n'avait entendu de rapport de pétition, et sur sa demande la chambre a décidé que la séance de vendredi serait consacrée à cet objet.

LIEGE, LE 19 JANVIER.

LETRE DE M. GIBON.

Nous avons promis hier de faire connaître la lettre que M. Gibon a publiée dans l'*Union* de Bruxelles. Nous tenons aujourd'hui notre promesse.

M. Gibon commence par déclarer que le *Courrier de la Meuse* a seul rapporté exactement ce qui s'est passé à la seconde leçon de philosophie. Il continue ensuite de la manière suivante :

« Que d'utiles admonestations, au reste, j'ai reçues depuis que je suis arrivé dans ce pays ! que de bons conseils pour ma gouverne à l'avenir !

« Vous connaissez mal la Belgique, m'a-t-on dit ; qu'avez-vous besoin de louer l'Université catholique et d'attaquer l'Université libre ?... Quelle nécessité de commencer par l'exposition générale de vos principes ? Mon Dieu, moi, j'aurais commencé tout simplement par la logique, par la théorie du syllogisme en *barbara*, *celarum*, puis viennent les journaux me contrôler !... Ensuite, dans l'exposition de vos principes, vous allez vous prendre à la philosophie sensualiste d'abord !... vous allez l'encadrer dans le 18^{me} siècle !... parler contre Voltaire et contre Rousseau !... et cela dans la ville de Liège où le voltairianisme est encore très-fort ! Et, voyez encore : on vous avertit qu'il doit y avoir du trouble à votre leçon, et au lieu de vous abstenir, au lieu d'attendre au 15, époque à laquelle toute cabale suscitée de l'extérieur devenait impossible, puisque les cartes d'entrée sont exigibles de ce moment, vous n'hésitez pas à monter dans votre chaire ! quelle imprudence !... Encore une fois connaissez mieux notre pays, et apprenez ce qu'il est bon de dire chez nous, ce qu'il n'est pas bon d'y afficher. »

« Ma réponse à tout cela, ma justification ne sera pas difficile. La vie que j'ai menée jusqu'ici, professeur entièrement inconnu d'un collège de seconde classe, comme l'a fort bien

d'un rocher escarpé, dans le sein duquel on avait pratiqué des souterrains qui communiquaient avec d'immenses cavernes, naturellement creusées dans les montagnes, et qui débouchaient sur différents points au bord de la Meuse. La garnison pouvait profiter de ces dispositions pour se ravitailler et faire des sorties à l'improviste. Ce château a soutenu plusieurs sièges dont le plus important est celui du temps de la guerre de la *vache de Cincy*. Cette guerre, dont le motif est aussi puéril que sa dénomination est bizarre, dura néanmoins trois ans et coûta la vie à près de trente mille hommes.

Elle fut terminée par la médiation de Philippe, roi de France, qui accorda le différend entre les parties en les engageant à supporter leurs pertes réciproques.

L'histoire ne fait plus mention du château de Beaufort qu'en 1429. Les Dinantais venaient de relever leur fameux tour de Montorgueil malgré la sentence qui le leur défendait. Philippe, duc de Bourgogne, qui venait d'acquiescer le comté de Namur, leur rappela cette défense ; mais excités par le roi de France Charles VII, qui désirait se débarrasser d'un voisin dangereux, les Dinantais ne tinrent aucun compte de l'avertissement du duc, et l'influence française déterminait les Liégeois eux-mêmes à lui déclarer la guerre. C'était contre les sages remontrances de l'évêque de Heinsberg qui prévoyait les dangers auxquels ils allaient s'exposer. Ils se mirent en campagne au nombre de cinquante mille hommes et furent ravager le comté de Namur.

De leur côté, les Hutois firent observer Beaufort qui tenait pour les Bourguignons ; apprenant qu'un bateau chargé de vivres et de munitions descendait la Meuse et se dirigeait vers cette place, ils se mirent en embuscade, s'emparèrent du bateau, et, se glissant ensuite le long des rochers, ils escaladèrent le château, le surpris, le brûlèrent et le démolirent.

Plus de trois cents villages furent la proie des flammes dans cette funeste guerre, et la paix n'eut lieu qu'à des conditions très-onéreuses pour le pays de Liège. (Revue Belge.)

fait observer le *Politique* quand il a annoncé ma venue dans le pays, dit assez si j'ai besoin de publicité et surtout de scandale... Ce n'est pas ma faute si cette publicité, si ce scandale étaient l'inconvénient et le péril nécessaire de la place que j'ai cru devoir accepter: chercher ce péril, ces inconvénients, pour faire parler de soi, est misérable; ne pas l'affronter dans l'accomplissement d'un devoir serait peu courageux.

J'ai loué l'Université catholique: voilà le crime surtout! c'est de lui que vient tout le mal; *inde ira...* Oui, je l'ai louée: et il y aurait eu l'écrit de ma part, à mes propres yeux, si, arrivant dans le pays, je m'étais abstenu, par calcul de prudence, de lui témoigner ma sympathie, en lui disant en même temps, il est vrai, dans quelles limites je venais travailler avec elle, et en me renfermant nettement dans mes réserves relativement au but qu'elle poursuit. Demandez-lui, au reste, à cette Université catholique jusqu'à quel point elle a été flattée de mes éloges. Ah! Messieurs les professeurs de l'Université libre! où en sommes-nous, si c'est ainsi que l'on comprend ici les rivalités généreuses: quelles pitoyables débats! quelles ignobles jalousies de boutique!

M. Gibon repousse ici la supposition qu'on a faite qu'il s'était mis sous le patronage du *Courrier de la Meuse*. Il dit que du reste il savait que son éloge de l'Université catholique produirait du scandale. Il continue en ces termes:

J'ai été voir l'évêque, me dites-vous, Monsieur du *Courrier Belge*: oui j'ai été le voir; et je vous dirai, qu'aussi vrai que je ne suis pas un homme sur lequel puisse compter Mgr. l'évêque de Liège, d'autre part cependant je l'estime et je le vénère infiniment. Car, outre qu'il est un saint prélat, c'est un homme celui-là! un homme de tête et de cœur! — En voici bien d'une autre maintenant: faire l'éloge de l'évêque de Liège!... A vous, Messieurs les journalistes, ramassez ce nouveau grief...

2^e grief: J'ai attaqué l'Université libre! Quelle audace! quelle imprudence, grand Dieu!... Qu'il soit permis à ma faiblesse, pour ne pas périr sous un pareil chef d'accusation, de recruter des auxiliaires et de renvoyer, par exemple, l'*Observateur*, défenseur officieux de l'Université libre, au petit article qui fut publié le lendemain dans le *Courrier Belge*... Allons donc, Messieurs: ayons le courage de nos opinions... N'est-ce donc pas l'usage en ce pays?... Qu'ai-je dit, nos opinions? sachons témoigner pour notre symbole!... Je suis pour le symbole des Apôtres, moi: si l'Université libre n'est pas de la religion de l'avenir, religion sur laquelle l'*Observateur* plaisante avec un agrément qui n'a pas trop comblé du reste à Monsieur du *Courrier Belge*, c'est que l'Université aurait alors apostasié.

La religion dont j'ai voulu parler, pour répondre à l'article de l'*Observateur* déjà cité, n'est ni le Saint-Simonisme, ni l'enfantisme en blouse, ni les templiers en dalmatique, ni l'abbé Châtel en habit français. Je n'ai jamais pris au sérieux, et je ne me suis jamais mêlé de combattre de pareils farceurs. La religion dont j'ai voulu parler, c'est une religion qui a cours de par les têtes sérieuses, qui fut la mienne peut-être au jour où je m'enivrai comme tant d'autres de rationalisme: c'est cette religion, si séduisante à l'époque de notre intelligence, la même qui perdit le premier homme, aux premiers jours du monde, la même qui a fatigué de nos jours les têtes puissantes des Jean-Jacques Rousseau, des Fichte et des Schelling: cette religion selon laquelle, à toutes les ères des religions positives, doit succéder la grande ère de la raison, les rêves de religiosité que vingt sociétés diverses veulent remettre à la mode, s'évanouissant en celle-là; et les doctrines ancestrales que quelques habiles chez nos voisins prétendent recueillir à grand renfort de sophismes tombant devant elle.

M. Gibon parle ici de ses rapports avec plusieurs professeurs de l'Université libre. Il dit qu'il n'a jamais attaqué les hommes; mais bien le principe. Il passe ensuite à un autre point de son apologie:

Pour en venir à ce qui m'a été dit du peu de nécessité qu'il y avait pour moi de commencer par l'exposition de mes principes; mon habitude, qu'on le sache, n'est pas d'entrer nulle part clandestinement. Cela eût été particulièrement inconvenant, lorsqu'il s'agissait d'entrer dans une chaire de philosophie; lorsque cette chaire surtout m'était donnée à l'étranger par le gouvernement, dans un pays où, par cette raison, j'ai été annoncé, ainsi que de rigueur, comme un des plus fougueux apôtres de la propagande catholique.

Dans cette exposition de principes, se trouvait devant moi le sensualisme et le voltairianisme: j'ai abordé franchement le sensualisme et le voltairianisme, comme j'ai abordé ma chaire, lors même que j'ai su quel assaut m'y attendait.

Non, non, il ne pouvait nullement me convenir de suivre tous ces conseils de la peur, selon lesquels j'aurais été sifflé en détail toute l'année, harcelé de coups d'épingle, obligé d'engager de ridicules et fatigantes escarmouches avec la presse, toutes les fois que quelque phrase peu circonspéct de mon enseignement aurait transpiré au dehors. J'ai pris le bon parti; j'ai été sifflé une première fois, sifflé à outrance, sifflé avec trépidation, avec délices... J'en suis quitte maintenant, je ne serai pas sifflé deux fois.

Si je suis ferme en présence de l'adversaire qui me surprend à l'improviste, je n'aime pas le danger pour le danger. Aussi, contre les avis qui m'ont engagé à remonter dans ma chaire le lendemain, j'ai eu prudence de suspendre mon cours, vu que je savais de bonne part qu'il avait été recruté des sifflets de tous côtés pour m'assailir de plus belle, et pour m'insulter sur mon passage lorsque je traverserais les batiments de l'Université, comme cela s'est, du reste pratiqué plusieurs fois dans les rues de Liège, pendant les deux jours que j'y ai séjourné après ma malencontreuse leçon. Un parti s'honore beaucoup en recourant à de pareilles manœuvres: en se recrutant de pareils auxiliaires (1).

M. Gibon fait remarquer qu'il n'est point homme de parti, mais homme de science. Il s'exprime en ces termes:

Quant à la dernière observation qui m'a été faite que, pour qui connaissait le terrain en Belgique, il fallait savoir s'abstenir de dire certaines choses, je serais sur ce point très-disposé à suivre les conseils indigènes, si j'étais venu ici pour m'associer à un certain parti, et pour suivre une certaine ligne politique. Mais moi, homme de la science, professeur de philosophie, homme à théories, ayant eu jusqu'ici pour habitude et pour règle de conduite de rester étranger à tous les partis! pourquoi me taire? *Cui bono?*

(1) M. Gibon est ici dans une complète erreur. Il n'y a point eu de complot contre lui. Tout ce qui s'est passé à l'Université a eu lieu spontanément, et sous le coup de l'impression générale qu'avait produite son discours.

(Note du *Politique*.)

mon parti c'est celui de la vérité; si accidentellement et bien passagèrement, je l'espère, je me trouve livré en proie à la polémique des journaux, et cité à la barre devant le public, encore une fois, je le répète, tout cela n'est pas de mon goût. Je fais vœu ici de ne jamais jurer sur aucun autel politique, ce qui ne veut pas dire que je ne jurerai jamais sur celui de la patrie. Pour le présent, celui où je sacrifie est celui du bon, du beau et du vrai, et mon public: moi, mon vrai public, mon public de prédilection, c'est la jeunesse! la jeunesse que j'aime de passion, parce que, dans sa noble et vierge nature, elle résume tous les enthousiasmes qui sont encore les miens... Elle m'aime aussi cette jeunesse quand elle me connaît. Mille fois merci, du reste, à celle de Liège, de la noble sympathie qu'elle m'a témoignée, particulièrement à ma seconde leçon, de la ceinture généreuse dont elle m'a entouré contre les ignobles assauts des siffleurs et des hurleurs... ces hommes sont si lâches!

Telle sera ma première apologie pour en donner bientôt une autre plus complète: un certain public n'a pas voulu m'entendre: le pays me lira. Je regrette de me trouver, par cette considération, obligé de suspendre mon cours pendant quelque temps. Toutefois que la jeunesse studieuse qui se proposait de suivre mes leçons ne se décourage pas. Nous rattraperons le temps perdu, je le lui promets. Et elle verra si je suis venu au milieu d'elle travailler pour l'Université de Louvain.

M. Gibon termine sa lettre par l'éloge de M. Huet, son compatriote, professeur à l'Université de Gand.

On nous assure qu'il est question en ce moment d'un nouveau projet de pont sur la Meuse, qui mettrait en communication les villages de Seraing et de Jemeppe. On dit que le projet est déjà assez avancé: des souscriptions importantes seraient déjà faites par les principaux propriétaires d'usine sur les deux rives de la Meuse.

On avait dit que M. de Steenhault remplacerait M. Vilain XIII comme gouverneur de la Flandre orientale; le *Journal d'Arion* dit aujourd'hui qu'il a pu acquiescer l'assurance qu'il n'en était pas question.

La lettre adressée par M. Motte, au *Messager*, contient le passage suivant:

Maintenant je déclare hautement que je ne suis pas l'auteur de la brochure intitulée: *Messaline*, dont j'étais loin même de connaître exactement la teneur; car certes, avec cette connaissance, je ne me serais pas posé intermédiaire. L'auteur aura sans doute le courage de se nommer, comme j'ai le courage de taire son nom, malgré les désagréments qui peuvent en résulter pour moi. Je n'ai jamais, du reste, transigé par une parole donnée; je saurais en cas d'événement me défendre, mais je n'accuserai jamais et je pense que tout homme de cœur s'abstiendra de me blâmer à ce sujet.

On lit dans le *Constitutionnel des Flandres*:

Déjà nous éprouvons les conséquences de cette affreuse publication, dont il paraît que quelques exemplaires ont circulé dans le public. L'épouse d'un de nos concitoyens, profitant de l'absence de son mari retenu hors de chez lui par les devoirs de son état, a fui le domicile conjugal, emportant l'argent, l'argenterie et tous les effets de quelque valeur, et délaissant quatre enfants en bas âge, dont le plus jeune n'a que deux mois. Le malheureux père de famille, à son retour, n'a trouvé que la dévastation et les larmes de ses enfants, où il croyait trouver le repos, sinon le bonheur. Le public saura faire la part de chacun; il conservera au père de famille laborieux et honnête homme l'estime à laquelle il a toujours d'incontestables droits, et il vouera au mépris la marâtre qui abandonne ses enfants pour fuir avec l'objet d'une passion adultère.

CONCERT DE M. SOUBRE.

Je vous dirai d'abord qu'un assez bon nombre de dames garnissaient cette fois les loges et le parquet de la jolie salle du *Gymnase*, mais je ne parlerai point cependant de leurs toilettes, je ne comparerai point leurs vêtements à de la vapeur, leurs frais visages à des fleurs, et leurs yeux à des diamants. Tout cela était charmant à effleurer du regard; mais tout cela perdrait trop à être analysé à côté d'une boîte à plumes et d'un noir encier.

Arrivons donc tout de suite à M. Soubre, qui soumettait samedi dernier au jugement de ses concitoyens, le fruit de laborieuses études. — La statue doit être sur la scène, et le piedestal dans l'orchestre, a dit quelque part, le plus célèbre de nos artistes, pour résumer son système ou plutôt sa poétique musicale. Telle n'est point la pensée de M. Soubre: pour lui, le chant n'est point la statue; l'harmonie n'est point le piedestal. Ces deux moyens de l'art, le jeune compositeur les place sur la même ligne, il les emploie également; l'harmonie n'est point enfin dans son œuvre, la très-humble servante de la mélodie: ce sont deux sœurs qui y vivent, au contraire, sur le pied d'une égalité parfaite, et c'est là, pensons-nous, ce que l'art demande aujourd'hui.

La musique n'est plus une statue, c'est bien plus souvent un vaste tableau, et il n'y aurait point de tableau, si le peintre n'avait recours, tout à la fois, au dessin et aux couleurs. Eh bien! le dessin, c'est le chant, si vous voulez; l'harmonie, c'est le coloris. J'ai vu déjà cette comparaison, et puisqu'on veut absolument en faire, celle-ci vaut bien l'autre. — On en serait l'art, en effet, si l'on n'avait point songé à tirer parti des trésors de l'harmonie? Voyez Beethoven, dont les symphonies sont de véritables poèmes: Ce n'est pas seulement un caractère qu'il veut peindre

un sentiment qu'il veut rendre; c'est, par exemple, deux armées tout entières, qu'il jette dans son œuvre, avec leurs bruits, leurs physionomies, leurs passions: il exprime à la fois leurs haines, leurs menaces avant le choc, les fureurs du combat, le désespoir de la défaite, les joies de la victoire! Est-ce par la seule mélodie que le barde aurait suffi à de tels sujets? Non, sans doute, et si le génie de Beethoven n'avait su faire jaillir des torrents d'harmonie, nous n'aurions ni la bataille de Vittoria, ni tant d'autres œuvres également immortelles.

Il faut louer M. Soubre de chercher des inspirations dans cette voie. — Nous avons précédemment rendu justice à la grande symphonie fantastique, entendue de nouveau dans la soirée de samedi. On a pu s'étonner encore de trouver chez un tout jeune homme, une connaissance si profonde des mystères de la science harmonique. Et cependant, comme on devait s'y attendre, il y a progrès sous ce rapport dans la nouvelle symphonie de M. Soubre... Ce n'est point à une première audition qu'il est possible d'analyser les mérites d'une composition d'un ordre aussi important; il faut bien se borner à dire l'impression générale qu'elle a produite. C'est une œuvre travaillée avec conscience; la facture en est franche, noble et large; les masses harmoniques se déploient et manœuvrent avec une incontestable facilité. Toute cette force musicale est conduite par une main puissante et déjà exercée. Enfin l'ensemble du morceau participe du caractère rêveur qui distingue la musique allemande, et qu'un auditoire belge apprécie toujours à merveille. Nous espérons avoir l'occasion de revenir sur la symphonie de M. Soubre.

Plusieurs morceaux d'un ordre nouveau ont été aussi très-bien accueillis par notre public. Nous citerons entre autres le *Cheur des Gondoliers Vénitiens*, où la force est réunie à la grâce, et qui a excité, comme la symphonie, les plus vifs applaudissements.

Il faut féliciter le musicien du succès qu'il a obtenu, c'est le signe d'une carrière brillante qui s'ouvre sous ses pas: M. Soubre a de l'imagination, de la science et une conscience d'artiste.

Les élèves du conservatoire s'étaient empressés d'offrir leur concours au bénéficiaire. On a beaucoup applaudi à un duo du *Pirate* de Bellini, chanté par MM. B*** et T***, dont les belles voix se marient à merveille. Ce morceau a obtenu les honneurs du bis. M. Massart s'est fait entendre sur le piano, et la netteté, la facilité de son exécution a enlevé les suffrages de l'assemblée. M. Vanderheyden, dans un solo de violoncelle, a obtenu également des marques de satisfaction de l'auditoire.

On lit dans un journal littéraire de Paris:

Chacun connaît la modestie de M. de Châteaubriand et la simplicité charmante avec laquelle l'illustre ermite de la rue d'Enfer se résigne à n'être plus qu'un pauvre homme de lettres. L'auteur du *Génie du Christianisme*, qui a conservé toute la jeunesse et toute la fraîcheur de son imagination, est condamné à traduire Milton pour vivre.

Il est vrai, dit-on, que cette traduction lui est payée 40,000 francs... En effet, messieurs les libraires, qui trouvez M. Charles Gosselin, bien fou, c'est beaucoup lorsqu'on lit, dans la vie de Milton, que le grand poète vendit son *Paradis Perdu* une demi-douzaine de guinées. Cependant le *Paradis Perdu* de l'abbé Delille ne lui fut-il pas payé un écu par vers? Estimez-vous moins la prose de M. de Châteaubriand que la poésie de l'abbé Delille? Mais je ne voulais parler que de la modestie de M. de Châteaubriand et citer un mot de lui. Notre grand écrivain vous reçoit toujours avec une affabilité si aimable qu'on se laisse aller avec lui à l'indiscrétion d'une longue visite. Dernièrement, une de ces visites s'étant beaucoup prolongée aux dépens de Milton, le visiteur crut devoir s'excuser en prenant congé: « Je vous dois, lui dit-il, monsieur le vicomte, l'indemnité de ne pas revenir de sitôt. — Ce serait mal à vous, reprit l'illustre traducteur, car vous êtes une des personnes avec qui je perds le plus volontiers une heure de mon pain. »

RENSEIGNEMENTS POUR LE COMMERCE.

On nous écrit de Lille (Nord 16 janvier):
« Les demandes en huile de colza étaient plus suivies aujourd'hui; aussi les prix se sont maintenus avec de la hausse. L'amidon s'est vendu de fr. 22 à 25, la cérése 38, le suif fondu 55, la chicorée en paquets 18 à 30 fr. les 50 kilogram. »

L'Angleterre et ses colonies. — Les personnes qui ont des réclamations quelconques à faire, soit en Angleterre, soit dans aucune de ses colonies, ou possessions aux Indes, peuvent pour s'éviter des frais, souvent inutiles, faire passer leurs notes et pièces franches de port, au bureau de l'*Agence Générale de Londres*, en les adressant à Bruxelles, Montagne de l'Oratoire, n° 1.

L'Agence Générale de Londres est composée d'une société d'hommes de loi, et a établi des correspondances directes dans toutes les principales villes du monde. Elle se charge du placement de toutes espèces d'entreprises.

Manufactures de coton. — L'esprit industriel est constamment en travail en tous pays, mais surtout en Angleterre. Un fabricant de lainages s'est avisé de faire l'essai de ses machines employées jusqu'alors à cette sorte de tissus pour faire du cordonnet en coton, et son essai a été couronné d'un tel succès que, d'après ce que l'on nous mande d'Angleterre les commandes de ce cordonnet sont tellement considérables qu'elles excèdent ce que les fabriques qui se sont aussitôt établies pourraient en fabriquer pendant dix ans.

Le ministre de l'intérieur, vu la proposition de la députation des états de la province de Liège.

Vu l'art. 8 de l'arrêté royal du 9 août 1818, n° 32.

Arrête:

Art. 1^{er}. Sans préjudice aux dispositions de la loi du 28 et 30 avril 1790, qui autorisent le propriétaire à chasser, en tout temps, dans ses lacs, étangs, terrains clos, bois et forêts, au chien couchant, la clôture de la chasse, pour l'année 1835-1836, est fixée.

Dans la province de Liège, au 1^{er} février.

Art. 2. Toute fois, la chasse au gibier aquatique, dans les marais, étangs et le long des rivières, restera permise dans les provinces jusqu'au 1^{er} mai prochain.

Art. 3. La députation des états de la province est chargée de l'exécution du présent arrêté:

Bruxelles, le 12 janvier 1835.

Signé, DETHEUX.

Pour copie conforme

Le greffier des états de la province de Liège.
L.-N.-J. WARZEE.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 16 JANVIER.

Naissances: 3 garçons.

Décès: 4 fille, 3 hommes, savoir: Jean Nicolas Joseph Beaumont, âgé de 82 ans, ancien notaire, rue Grande Bèche veuf d'Ag. Ch. Notet. — Gilles Joseph Denthine, âgé de 50 ans, tonnelier, rue Table de Pierre, époux de Marie Elisabeth Bonfils. — Théodore Joseph Vanharen, âgé de 36 ans, barbier, faubourg Ste-Marguerite, époux de Marie Agnès Schouben.

Du 17. — Décès: 2 garçons, 4 fille, 6 hommes, 1 femme, savoir: Jean Lambert Goffin, âgé de 78 ans, rue Grande Bèche, célibataire. — Lambert Romain, âgé de 75 ans, jardinier rue Grande-Bèche, veuf de Marie Colard. — Jean Michel Pirard, âgé de 74 ans, journalier, rue Grande-Bèche, époux de Marie Catherine Dejace. — Charles Henri Mathieu Kokelkorn, âgé de 66 ans, rentier, faubourg St. Laurent, veuf de Marie Jeanne Louise Josephine de Mager. — Arnold Joseph Joassin, âgé de 66 ans, cordonnier, faubourg St.-Gilles, veuf de Catherine Bury. — Pierre Nicolas Joseph Monseur, âgé de 41 ans, journalier, à Votem, époux de Marie Catherine Dossin. — Marie Louise Noël, âgée de 82 ans, sans profession, sur Avrois.

Du 18. — Naissances: 8 garçons, 3 filles.

Décès: 4 garçon, 4 filles, 4 femmes, savoir: Anne Marie Moray, âgée de 86 ans, revendeuse, rue du Vert-Bois, V. de Guillaume Maquet. — Marie Heyne, âgée de 72 ans, sans profession, rue Grande-Bèche, épouse de Jean Paul Petit. — Marie Catherine Quidonne, âgée de 61 ans, sans profession, rue St. Gilles, épouse de Jean Quidonne. — Marie Elisabeth Demage, âgée de 45 ans, sans profession, à Chénée, épouse de Jean François Arnoldy.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Mardi 19 janvier, le *Pré aux Clercs*.

Lé *Curé de Champaubert*.

Au 1^{er} jour, le *Pirate*, opéra nouveau en 3 actes.

Lundi 25 courant, *Tombola*.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

On DEMANDE des OUVRIERS TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande des APPRENTIS, ils recevront tout de suite une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

A VENDRE TROIS MAISONS situées rue Royale à Liège. S'adresser quai d'Avroy n° 577.



A vendre un superbe CHEVAL de tilbury, âgé de 9 ans, le plus beau de la province, pour 700 francs, s'adresser au n° 1392, Outre-Meuse, à Liège. 950

VENTE DE VINS.

POUR CAUSE DE DÉPART.

VENDREDI 22 JANVIER 1836, 2 heures de relevée il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^{re} RENOUZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères de VINS de Bordeaux, Moselle, et Bourgogne, parmi ces derniers se trouvent du Volnay 1832, Montely 1832, Nacon 1828 et 1830, etc., etc. S'adresser audit notaire rue du Pot-d'Or. 984

REGUILL

DES

DISPOSITIONS RELATIVES

A LA

RÉORGANISATION DE LA GARDE CIVIQUE.

Contenant la loi du 2 janvier 1835, les arrêtés royaux fixant le nouvel uniforme de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie de la garde, etc.

Prix: 50 centimes, au bureau du POLITIQUE.

A VENDRE.

Trois à quatre cents PEUPLIERS Canadas de la plus belle croissance et élévation, en outre une belle vache prête à donner son veau très-grasse et pouvant convenir à un cultivateur maraicher. S'adresser à LAMBERT, jardinier à l'abbaye de Beauvais, 978

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE

D'UN

TRES-BEAU MOBILIER.

MARDI et MERCREDI, 26 et 27 JANVIER 1836, à deux heures précises de relevée, M^{re} DELBOUILLE, notaire, procédera, au n° 52, vis-à-vis la fontaine en Vinave d'Ille, à Liège, à la vente à l'encan d'un très-beau mobilier, consistant: en secrétaires, commodes, tables, chaises, bois de lit, en acajou; — garde-robes, commodes, pupitres, bois de lit, tables, chaises, armoires, en chêne; — pendules, horloges, glaces; — argenterie, cuivrerie, étainerie, services à café, porcelaines et fayences; — linges, literies, matelats, couvertures en laine, courtoises; — vins, café, beurre et autres provisions de ménage. Argent comptant. 994

LA BELLE

FERME DE LIBEEK

A VENDRE DE GRÉ - A - GRÉ.

Elle consiste en bâtiments d'exploitation, quatre prairies, plusieurs terres arables et un bois, le tout ne formant qu'un ensemble de la grandeur de cent quarante bonniers. Située près de la grande route de Battice à Maestricht dans les communes de Sainte-Geertrude, Mheer et Fouronle-Comte. S'adresser à M^{re} FLECHET, notaire à Warsage, ou à son fils, rue porte Saint-Léonard, n° 616, à Liège. 967

AVIS

POUR SURENCHERIR

SUR

UNE MAISON ET BIENS,

SITUÉS

A ANS ET GLAIN.

Jusqu'inclus le 23 janvier 1836, on peut surenchérir: par acte à passer devant le notaire PARMENTIER, à Liège.

1^o D'un 10me. sur une maison, n° 360, sise à Ans, en lieu dit: Ruelle-Mamont, avec 8 verges petites de jardin, adjudgé au prix de fr. 560

2^o D'un 20me. sur un jardin potager, joignant la chaussée de Saint-Trond, et contenant cinq verges grandes, dix petites, adjudgé, moyennant 2,700

3^o D'un 20me. sur un pré, situé au fond de Glain, mesurant 12 verges grandes, 12 petites, adjudgé pour 3,000

4^o Et d'un 20me., sur un verger, sis à Bolsée, de la contenance de 14 verges grandes, adjudgé pour 2,400 Non compris 2 rentes, dont les capitaux sont évalués à 570 fr. environ. 963

MAISONS ET BIENS FONDS

SITUÉS

A ANS ET GLAIN,

A

SURENCHERIR.

Jusqu'inclus le 23 janvier 1836, on peut surenchérir, par acte à passer devant M^{re} PARMENTIER, notaire à Liège, d'un 20me., sur:

1^o Une maison avec cour, n° 361, sise en lieu dit Ruelle Mamont, adjudgée provisoirement au prix de fr. 700

2^o Une maison n° 362, avec cour, étables, four et jardin, sise au même lieu, contenant en superficie 2 verges grandes 6 petites, adjudgée pour 3,600

3^o Un verger, sis sur la Chaussée de St. Trond, à proximité de l'église d'Ans, traversé par le ruisseau de Coq-Fontaine et mesurant 8 verg. gr. 8 p., non compris un muid 2 set. d'ép. de rente, sur ce 3e lot, adjudgé moyennant 5,400

4^o Un verger avec jardin, sis sur la même chaussée de St. Trond, contenant ensemble 17 ver. 9 p., adjudgé au prix de 5,600

(En sus de 1,580 frs. 20 c., formant le capital d'une rente de 79 frs. 01 c.) 964

JEUDI 21 JANVIER 1836, 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix du quartier du Sud de la ville de Liège en son bureau rue Mont St-Martin, et par le ministère de M^{re} RENOUZ notaire à Liège, à la VENTE définitive et sans remise de la BELLE MAISON, située à Liège rue Vinave d'Ille formant le coin de cette rue et de celle du Pot d'Or. S'adresser à M^{re} RENOUZ notaire rue du Pot d'Or. 986

AVIS.

Il sera procédé le 25 de ce mois, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'ADJUDICATION de la Fourniture des OBJETS D'EQUIPEMENT ci-après désignés qui sont nécessaires au corps de l'armée, pendant l'exercice 1836, savoir:

1^o Passenterie en or et en argent et objets en broderies.

2^o Boutons et autres objets en cuivre et en métal blanc.

3^o Bonnets de coton.

Les cahiers des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, sont déposés au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication. Liège, le 16 janvier 1836.

BOURSES.

PARIS, LE 16 JANVIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour
Cinq pour cent, comptant...	108 50	108 80
» fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	80 85	81 00
» fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	98 60	98 05
» fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. J. 1 ^{er} nov. comp.	48 1/4	49 3/8
» fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt.	48 7/8	49 0/0
Dte. pass. sans int. compt.	45 3/8	46 1/4
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	37 3/4	00 00
Emp. royal. J. de juill. 1834.	00 00	38 0/0
» fin cour.	38 7/8	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	38 0/0
» fin courant.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 1/4	103 1/2
» fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	103 0/0	103 1/8
» fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	112 3/4	000 00

AMSTERDAM, LE 16 JANVIER.

Dettes actives.	55 1/16	Rente française.	00 0/0
» différées.	0 0/00	Métalliques.	99 1/2
Billet de chance.	24 3/4	Russie, H. et Cr.	105 1/4
Syndic. d'amort.	95 7/8	Esp. rente perp.	00 0/0
» 3 p. c.	79 13/16	Naples falconnet.	96 7/8
Soc. de comm.	124 1/8	Bresiliens.	86 7/8

LONDRES, LE 15 JANVIER.

3 ^o consolidés.	94 1/8	Escompte.	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	102 0/0	Différées.	25 0/0
Holl. Dette active.	55 1/8	Passives.	16 1/4
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie.	109 3/4
Portugais, 5 p. c.	84 1/2	Bresil. Emp. 1821.	85 0/0
Id. 3 p. c.	54 1/2	Mexicains, 5 p. c.	38 1/4
Espagne. Cortés.	50 1/4	Colomb.	00 0/0

ANVERS, LE 18 JANVIER.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	718 1/2 p. P		
Rotterdam.	218 1/2 p. P		
Paris p ^r 400.	fl. 47 1/4 A	fl. 46 7/8 A	46 3/4 A
Londres p ^r Estr.	fl. 12 1/2 1/2	fl. 12 02 1/2	
Ham. p ^r 40 HB.	35 5/16 P	35 1/16 P	34 15/16 P
Bruxelles.	14 1/2 P		
Gand.	14 1/2 P		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.		fl. 500	BRESIL.	5	150 P
Dette active.	5	105 0/0	E. à L. 1824.	5	86 1/4 P
» différ.	42	0/0 A	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	104 1/8	R. P. à Am.	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834.		501 150 505 8
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	1 1/2		» à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0 P	dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 1/4 A	Cert. Falc.	5	92 3/4 A
Lots fl. 100.		260 0/0 P	ÉTAT-ROM.		
» fl. 250.	4	42 1/2	levée 1832.	5	101 1/2 A
» fl. 500.	4	7 1/2	» An. 1834.	5	98 1/2
POLONNE.					
Lots fl. 300.		124 1/2			

BRUXELLES, LE 18 JANVIER.

Emp. R., fin cour.	400 7/8 P	Lost. r. av. cour.	96 0/0 A
» pr. à 1 mois.	000 0/0	» inscrip.	98 1/2 P
Dette active.	53 0/0 P	Métalliques.	102 1/2 P
Emp. de 1832.	99 3/4 et P	Naples.	92 3/4 P
Act. Société Gén.	85 1/4	Rome.	101 1/4
So. de Com. de cv.	432 1/2	Bresil. Rotsch.	85 1/2 P
Ban. de Belgique.	114 0/0 P	Emp. Ard. 1835.	50 1/2 et P
So. du c. de S.-O.	107 1/2 P	Emp. Guebh.	000 0/0
S. Hauts-Four.	113 0/0 P	P. à Am.	00 0/0
Wasmé-Hornu.	101 0/0 P	Fin. cour.	00 0/0
Banq. fone.	95	D. différée.	49 1/8 P
S. du Cha. Flénu.	109 1/4 P	Id. 1835.	26 1/2 P
Schessin.	104 0/0	Cortés à Paris.	00 0/0
Société nationale.	110 1/2 A	» à Londres.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	Coup. Cortés.	00 0/0
Levant de Flénu.	104 0/0 P		
Charb. d'Ongrée.	104 1/4 P	CHANGES.	
Sars-Longchamps.	104 1/2 P	Amsterdam.	010 0/0
Dette active. Hol.	55 0/0	Londres et.	00 0/0
Synd. d'amort.	00 0/0	» 2 mois.	
		Paris.	

VIENNE, LE 9 JANVIER.

Métalliques.	102 0/0.	Actions de la Banque.	1395 0/0.
ABRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 16 ET 17 JANVIER.			
La gallesse danoise Concordia, cap. Boch, v. de Bahia, ch. de sucre.			
Le koff hanovrien Stad Lingen, c. Schipman, v. de New-Port, ch. de fer.			
Le schooner belge Mary, c. Cordier, v. de Liverpool, ch. de sel.			
Le 3 mts américain Plato, c. Renin, v. de Charleston, ch. de coton.			
Le brick sarde Cariciosa, c. v. de Trieste.			
Plusieurs navires en vue.			
H. LIEBAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.			